lever, et ne se soucier point de leurs petits; quand leur physionomie est abattue, la respiration accélérée, le pouls faible et précipité, on peut craindre de les voir mourir, si on ne porte remède à ce fâcheux état par des stimulans promptement administrés. Il faut se hâter de lui faire avaler un 1/2 litre de vin mélangé avec une forte décoction d'une plante aromatique, telle que la menthe, la lavande, le thym, la sauge ou autre; à défaut de vin on peut employer du cidre, de la bière ou une petite quantité d'eau-de-vie. Si le remède n'a point produit d'effet au bout de quelques heures, on doit en faire prendre une dose nouvelle et recommencer toujours de 6 en 6 heures, jusqu'à ce qu'on ait obtenu un résultat. Cette maladie est connue sous le nom de *fièvre d'accouchement :* on doit prendre bien garde de ne pas la confondre avec l'abattement léger et momentané qui suit toujours le part le plus heureux, et qui se dissipe de lui-même après un peu de repos. Les stimulans, loin d'être utiles dans ce dernier cas, seraient dangereux.

§ IX. — Des porcelets ou gorets ; sevrage.

Les porcelets tettent leur mère chacun à une mamelle, et ils n'en changent point tant qu'ils sont allaités. On a cru remarquer que les mamelles antérieures fournissaient plus de lait que les postérieures; aussi a-t-on conseillé de les faire prendre dès le premier instant par les animaux les plus faibles de la ventrée, afin qu'au moment du sevrage toute la portée se trouvât égale en force. Quand il est né plus de petits que la truie n'a de mamelles, on doit au bout de quelques jours en sacrifier un certain nombre, que l'on peut vendre comme *cochons de lait*. En général, quel que soit le nombre des mamelles, c'est un bon calcul de ne pas laisser à la mère plus de 10 nourrissons : autrement elle épuiserait ses forces au point de ne plus pouvoir être remise en bon état, et les gorets resteraient toujours faibles et d'une qualité inférieure.

Au bout de 15 jours, on peut commencer à faire boire aux petits un peu de lait tiède mélangé de quelques pincées de farine; on augmente peu à peu cette nourriture en les accoutumant à être séparés de leur mère, d'abord dans les instans où ils boivent, ensuite plus longtemps ; et enfin, au bout de 6 semaines ou 2 mois, on ne les laisse plus téter, et la séparation doit devenir complète. Quelques cultivateurs opèrent la séparation beaucoup plus promptement, ce qui peut être avantageux quand on vend tout de suite les porcelets ; mais si l'on a l'intention de les élever, soit pour les vendre au moment d'être mis à la graisse, soit pour les engraisser ou pour les destiner à la propagation, il vaut beaucoup mieux ne point trop hâter l'époque du sevrage, et laisser les petits profiter du bienfait d'un allaitement prolongé.

§ X. — Régime après le sevrage.

Les gorets, après le sevrage, doivent recevoir des soins tout spéciaux. Leur habitation doit être assez vaste pour qu'ils puissent s'y trouver à l'aise ; le froid ne doit point y pénétrer, si c'est l'hiver, et cependant il est très-utile de les laisser jouir de la lumière et d'y entretenir un air pur et une litière abondante. Si ce sont des gorets d'été, rien n'est plus favorable à leur bien-être que de joindre à leur toit un enclos, ou une petite cour dans laquelle ils puissent venir s'ébattre aux rayons du soleil, et où ils trouvent aussi de l'ombre et de l'eau pour se baigner. L'eau et une étable propre sont aussi nécessaires à la santé des porcelets qu'une nourriture choisie.

Les auges dans lesquelles on leur distribue leur nourriture doivent être tenues avec une propreté rigoureuse. Dans les premiers temps du sevrage, on doit leur donner à manger 4 à 5 fois par jour; quand ils laissent une partie de ce qui leur a été servi, il faut le retirer et laver l'auge avant d'y déposer un autre repas. Le petit-lait d'une ferme ne saurait être mieux employé qu'en le leur faisant consommer ; on le mélange de son ou de légumes bouillis et surtout de carottes qui, d'après les expériences de Young, sont certainement préférables à tous les autres légumes. On peut suppléer au manque de lait par des eaux grasses, auxquelles on ajoute quelque peu de farine. De temps à autre, il est bien de leur distribuer quelques poignées de grain cru ; l'obligation dans laquelle ils sont de mâcher fortement cette nourriture hâte la chute des dents de lait, appelées dents de loup, et fait par conséquent pousser leurs bonnes dents. On peut comme supplément à cette nourriture principale, et pour les accoutumer à un régime plus simple, commencer à leur donner des feuilles de choux, de la salade, et surtout de la chicorée sauvage, que tous les porcs mangent avec plaisir.

Les gorets sevrés, lorsqu'on les nourrit trop abondamment, tout comme les gorets non sevrés, quand la mère reçoit trop de nourriture, sont sujets à la *teigne*. Dans cette maladie, les yeux se collent ; des croûtes brunâtres et suppurantes se forment sur tout le corps, et principalement autour des yeux. Cette indisposition a peu de gravité : on la combat en faissant cesser la cause qui lui avait donné naissance; c'est-à-dire en diminuant la nourriture et en y mêlant un peu de sel et d'antimoine à chaque repas. En attendant la guérison, on doit bassi er les yeux et les plaies avec un peu d'eau tiède.

Si les porcelets n'ont point été châtrés à la mamelle, on doit, aussitôt le sevrage, séparer les mâles des femelles, afin que leur croissance ne soit point arrêtée, ou leur constitution affaiblie par des désirs prématurés. La séparation est aussi nécessaire entre les plus forts et les plus faibles; car ceux qui n'auraient pas la force de se défendre seraient toujours privés d'une portion de leur pitance par les animaux les plus vigoureux, et l'on se trouverait ainsi exposé à perdre les uns d'inanition et les autres par l'excès de nourriture que leur voracité leur ferait consommer.

§ XI. — Des porcs adultes.

A l'âge de six mois les porcs peuvent être soumis à un régime moins soigné que celui qui leur était nécessaire après le sevrage. Plusieurs méthodes peuvent être suivies dans la nouvelle période qu'ils ont à parcourir jusqu'au moment où on les mettra à l'engrais ; le nombre des élèves, l'assolement adopté dans la culture des terres, la nature des lieux que l'on habite, doivent influer beaucoup sur le choix de la méthode.

Pendant l'été, on peut les nourrir complétement à la cour, on bien les faire conduire dans des bois et des lieux marécageux pour se repaître d'herbes, de racines, de fruits, d'insectes, etc. ; ou encore les faire parquer sur des prairies artificielles, des champs de racines cultivés dans ce but. Quel que soit le moyen que l'on emploie, on doit leur fournir de l'eau en abondance pour se désaltérer et se baigner, ainsi qu'un abri contre les chaleurs excessives et contre les pluies prolongées.

La nourriture à la cour diffère principalement de celle que l'on donnait aux gorets, par l'entière suppression du grain. Si l'on n'élève que les animaux nécessaires à la consommation de la maison, il devra se trouver assez de petit-lait, d'eaux grasses et de débris de légumes pour leur continuer le même régime, et certes ils ne s'en trouveront pas plus mal ; mais si l'on est forcé de réserver ces mets de choix pour des truies qui allaitent ou de plus jeunes animaux, alors il faut avoir recours aux végétaux produits par la grande culture. On emploie utilement à cet usage le trèfle, la luzerne, le sainfoin, les vesces, les pois et toutes les racines, telles que carottes, panais, betteraves, pommes de terre, etc. Sur le bord de la mer on récolte pour eux le scirpe maritime et diverses espèces de varecs que les porcs consomment avec plaisir. 8 à 10 kilogrammes de trèfle vert ou autre fourrage